

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Convocation : 3 octobre 2023

Le dix octobre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Sara ARNAUD, Pascal VIOLLON, Edith LAFFUGE, Samuel POUSSOT, Ghislaine COINDARD, Françoise MASSON, Jennifer VIGOGNE.

Etait absent excusé : Romain LAFFUGE

Secrétaire : Edith LAFFUGE

CLOCHER DE L'EGLISE

Les travaux de réfection du clocher de l'église ont débuté le 2 octobre 2023.

Jean-Yves ROUSSEAU, dirigeant de l'entreprise l'Art du toit expose au Conseil Municipal les travaux supplémentaires à prévoir sur le clocher de l'église.

Ces travaux n'étaient pas visibles avant le démontage et donc pas prévu au devis initial.

Une étude, réalisée par un bureau spécialisé en charpente bois est indispensable pour faire un chiffrage du montant des travaux, qui devrait être nettement supérieur à celui présenté précédemment qui s'élevait à 52 039,97 € H.T.

En fonction de ces calculs et du devis final, le Conseil Municipal prendra les meilleures dispositions pour réaliser les travaux.

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du clocher de l'église une subvention d'un montant de 15 612 €uros, a été attribuée à la Commune au titre de la DETR.

Compte tenu de ces imprévus, les travaux ne seront pas effectués en 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal

- DECIDE de renoncer à la subvention DETR, d'un montant de 15 612 €uros, attribuée par arrêté du 12 mai 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention AFM TELETHON

Le Conseil Municipal DECIDE

- de verser une subvention
 - o de 100 €uros
 - o à l'AFM Téléthon.

Noël des aînés

Le Conseil Municipal DECIDE d'offrir un colis de Noël, d'un montant de 40 € aux personnes âgées de 75 ans et plus..